

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 901**

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 25

Supprimer l'alinéa 71.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de supprimer les seuils prévus dans cet alinéa.

Il faut laisser aux organismes HLM le soin de pouvoir fusionner s'ils le souhaitent et si les particularités du territoire qu'ils couvrent le rend nécessaire.